



ENVIRONNEMENT
TERRITOIRES
AUTOROUTES
ET MER

Comité de suivi de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) du Lundi 11 avril 2016 :

Beaucoup de questions, toujours peu de réponses !

Présents pour la CFDT : Mohand Adouane, Julien Astoul-Delseny

Présents pour les OS : CGT, FSU, FO, Solidaires, UNSA

Malgré le format de la réunion, présidé par le Secrétaire général qui était assisté de la DRH et avec la présence du directeur de la préfiguration de l'AFB (Agence Française pour la Biodiversité), du DGALN (Directeur Général de l'Aménagement du Logement et de la Nature), du représentant de la DEB (Direction de l'Eau et de la Biodiversité), du directeur de l'ONEMA et des membres de l'équipe de préfiguration, il y a toujours beaucoup de « flou » sur ce dossier, pourtant très politique.

Ordre du jour :

- 1. points d'actualité**
- 2. projet d'organisation de l'AFB**
- 3. projet de document cadre relatif aux garanties accordées aux personnels**
- 4. projet de dispositif de pré-positionnement**

1 - Actualités

Le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature, et des paysages sera examiné en commission le 4 mai et en séance le 12 mai 2016. Le passage en commission mixte paritaire, prévu normalement ensuite, n'est pas à ce jour fixé. La date probable d'adoption définitive du texte est toujours estimée à l'été 2016.

La commission sénatoriale soulève une difficulté car elle est tentée par la création d'une direction unique de la police de l'environnement ONCFS/ONEMA. Cette volonté des sénateurs ne fait que conforter la proposition des OS d'intégrer l'ONCFS à l'AFB, proposition refusée par nos politiques face à la pression du lobby de la chasse.

Le calendrier de l'adoption du décret sur le quasi-statut des personnels de l'environnement est également prévu cet été.

2 - Organisation de l'AFB

Pas de réponse sur les moyens ni sur le calendrier.

Aucune information n'a été apporté sur les prévisions budgétaires inscrites au projet de loi de finances. Il faudra attendre fin mai 2016 selon le secrétaire général qui affirme, néanmoins, que les Ministres Royal et Pompili sont mobilisées pour conserver les moyens.

Le rapport sur la mutualisation de la police de l'environnement ONEMA/ONCFS du CGEDD va déboucher sur une saisine complémentaire de la DGALN car son contenu, non communiqué aux OS, n'est pas entièrement exploitable.

Pas d'infos.

Concernant l'affichage de la direction de la police de l'environnement dans l'organigramme AFB, les demandes des OS et de l'ONEMA ont été satisfaites.

Sur le choix du siège de l'agence de la biodiversité, **toujours pas de réponse** alors qu'on lance la phase préfiguration.

Sur la mutualisation des missions de la police de l'environnement ONEMA et ONCFS sans harmonisation des régimes indemnitaires ? **pas de réponse.**

Les missions des services ne sont pas arrêtées pour 2017.

Selon l'administration, la reconfiguration des services au regard des agents existants et de leur compétences sera faite à moyens constants.

La discussion est toujours en cours entre le MNHN (Muséum National Histoire Naturelle) et la DGALN, sur le SPN (Service du Patrimoine Naturel) et notamment l'éventuelle intégration des personnels hors plafond du SPN actuellement en CDD si le MNHN n'intègre pas le périmètre AFB.

A la question des moyens et personnel des Agences Régionales de la Biodiversité (ARB), le référentiel reste à peaufiner en fonction des débats parlementaires. Contours de l'ARB, base minimale ? **pas de réponse.** Positionnement ARB par rapport aux directions régionales de l'AFB ?

La question des EPCE (établissement public de coopération environnemental) **pas tranchée. Rien avant juin 2016.**

L'analyse cartographie des effectifs est reportée au COSUI suivant.

3 - Projet document cadre:

La durée de 24 mois prévue pour mettre en place les dispositions de ce document cadre est contestée par les OS, qui souhaitent la pérennisation du comité de suivi de l'AFB jusqu'en 2018.

La date de prise d'effet de l'accord cadre est à compter de date de création effective de l'AFB (24 mois actuellement) et pas de la publication de la loi biodiversité (souhait des OS).

Les OS demandent la CDIisation des CCD sur des emplois permanents et la PNA (Position Normale d'Activité) pour les fonctionnaires. Elles demandent également une cartographie des emplois liés aux fonctions, au niveau départemental, régional et national.

Le protocole doit être renforcé au niveau des droits syndicaux. Les OS demandent des moyens supplémentaires, sur le modèle des moyens supplémentaires obtenus par des établissements publics comme VNF et le CEREMA. Elles demandent également des précisions sur le dimensionnement du dispositif syndical au sein de l'ARB.

Les OS souhaitent qu'en cas de contestation du pré-positionnement par un agent, son dossier soit examiné par une commission de recours émanant du CT (Comité Technique) de l'établissement d'accueil au lieu de la CAP (Commission Administrative Paritaire) du corps d'origine.

Conclusion:

Même si toutes les réponses ne peuvent, à ce stade, être apportées (notamment en raison du calendrier parlementaire assez mouvant), **il est anormal que notre ministère ne puisse répondre à des questions basiques comme la localisation du siège de la future AFB ou donner un minimum d'information sur les moyens dédiés à cet établissement « exemplaire » que nos ministres n'ont de cesse de vanter dans les médias, laissant les personnels face à leur anxiété sur leur devenir professionnel.**

